



Au sujet de cortix contre locam

Par **lapalettedor**, le **04/09/2012 à 12:18**

Bonjour, depuis les deux courriels reçu en aout de ces deux sociétés se contredisant l'une l'autre, nous leurs avons répondu en demandant une lettre officielle confirmant leurs écrits, mais aucune lettre à ce jour ne nous est parvenue, nous avons donc bloqué l'accès de notre compte bancaire pour les deux. Nous avons contacté la caisse des dépôts pour pouvoir déposer l'argent dû, mais cela n'a pas été possible nous a affirmé une personne par téléphone. comment faire pour se sortir de cet imbroglio? Merci de vos réponses

Par **lebienheureux**, le **28/09/2012 à 23:21**

Bonjour, il faut d'abord saisir le juge des référés du tribunal de commerce pour lui demander l'autorisation de consigner les fonds à la caisse de dépôts

Par **gigi29**, le **18/11/2012 à 20:38**

Bonjour, Par une recherche sur internet, j'ai trouvé cette discussion. Je suis une des victimes de Cxxxx et je travaille comme professionnel libéral à 29 (finistère). En 2010 un commercial m'a contacté pour "établir relation partenariat avec Cxxx", ensuite il me fait signer un contrat. Puis on m'a fait un site qui ne m'a pas amené des clients comme ce qu'il promettait. Cet automne, Cxxx est repris par Pxxxx. J'ai donc bloqué mon prélèvement de Lxxx. Cependant, je suis encore harcelé par Lxxx en me demandant de régler une somme d'environ 6000€ sinon poursuit Judiciaire... Je souhaite joindre à votre équipe pour défaire ce fameux contrat et si possible de solliciter ensemble auprès du tribunal ou procureur de l'état la nullité de ce

contrat.
Dans l'attente de vos nouvelles.
Gigi29